

Temps de travail, le compte n'y est pas ! Le jeudi 3 juin en grève et manifestation !

Suite à la manifestation intersyndicale de jeudi 27 mai à laquelle plus d'un millier d'agents ont activement participé, Antoine Guillou Élu en charge des personnels a reçu les organisations syndicales représentatives à la ville.

Compte tenu de son attitude et de la non prise en compte de la demande de la CGT concernant la communication « de documents explicites de planning des cycles de travail » nous permettant de faire un comparatif entre le temps de travail actuel et celui de 2022, la CGT et l'ensemble de l'intersyndical ont décidé de quitter cette audience.

Le mépris affiché par l'Élu charge des Personnels, tant vis-à-vis des agents que de leurs représentants syndicaux, a atteint son paroxysme !

Ça suffit, nous ne sommes pas dupes !

Et exigeons plus que jamais « Pas une minute de plus » !

Si A. Guillou n'a cessé de nous affirmer que les 1607 heures étaient dans la loi et qu'il ne pouvait y déroger. Dans le même temps, il est en capacité de répondre favorablement par la mise en place d'une nouvelle sujétion qui diminuera la durée du temps de travail annuelle des agents n'ayant, actuellement, aucune reconnaissance de pénibilité en deçà des 1607 heures « dites obligatoires ». **Face à votre détermination Antoine Guillou a démontré, que c'est possible !**

Premier recul, Première avancée mais totalement insuffisant !

→ **La suppression annoncée des 8 jours de congés entrainera, pour 2022, une augmentation de la durée du temps de travail** annuelle par rapport à la durée actuelle, de 35 et 42 heures selon le niveau de sujétions.

→ De plus, les agents dont **la pénibilité est la plus accrue** seront celles et ceux qui auront, malgré la mise en place de cette nouvelle sujétion, une **augmentation de la durée du temps de travail annuelle la plus importante par rapport à la durée actuelle.**

**Ne lâchons rien, Amplifions
« Les jeudis rouges de la colère » !
Toutes et Tous en grève !**

À vous de juger :

Niveau de sujétions	Durée temps travail annuelle en 2021	Durée temps travail annuelle, 1 ^{ère} proposition DRH pour 2022	Durée temps travail annuelle, 2 ^{ème} proposition DRH pour 2022	Durée temps travail annuelle REVENDEICATION CGT
Niveau 0	1551 h	1607 h	1586 h	1506 h
Niveau 1	1529 h	1585 h	1565 h	1484 h
Niveau 2	1506 h	1562 h	1544 h	1462 h
Niveau 3	1484 h	1540 h	1523 h	1440 h
Niveau 4	1462 h	1518 h	1502 h	1418 h
Niveau 5	1440 h	1496 h	1481 h	1396 h
Niveau 6	1418 h	1474 h	1460 h	1374 h

Un deuxième recul.... maintenons la pression !

Devant cette fronde des personnels en lutte et de l'intersyndicale, le 27 mai 2021 à 21h38, monsieur Antoine GUILLOU s'adressait par mail aux Organisations Syndicales et proposait:

- « Que seules les règles communes (règlement) fassent l'objet d'un examen au Comité Technique Central du 9 juin 2021 en vue d'un passage au Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021;
- Que les cycles de travail fassent l'objet de discussions dans le cadre des instances de directions, avant l'examen de l'ensemble consolidé des cycles lors d'un Comité Technique central à l'automne suivi d'un passage au Conseil de Paris en novembre 2021. »

Toutefois, il précise «ce calendrier nécessitera... l'accord du préfet de région...»

Dans l'état actuel, devant de telles incertitudes, quelle Organisation Syndicale peut se permettre de voter pour ou de s'abstenir au prochain Comité Technique Central ? Nous pensons qu'aucune ne peut le faire! Surtout, celles qui ont signé le protocole «ARTT» de 2001!

Le comité des syndicats CGT ville de Paris appelle l'ensemble des agents à participer massivement en grève à la manifestation de l'Intersyndicale le 3 juin 2021 à 9h30 de la mairie du 12ème arrondissement à l'Hôtel de ville.